

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 1 de 8

Résolutions adoptées à la 0187<sup>e</sup> séance  
tenue le 12 mars 2024

Date d'adoption du procès-verbal :  
Le 16 avril 2024

---

E-0187-4.1 RÉAFFECTATION DES ESPACES DES PAVILLONS ROGER-GAUDRY ET MARIE-VICTORIN - STATUT DES APPELS D'OFFRE ET PLAN D'ACTION POUR SA RÉALISATION  
2024-A0016-0187e-345

Le Comité exécutif autorise la poursuite du plan de réalisation du projet de l'« Université de Montréal, Pavillons Roger-Gaudry et Marie-Victorin, Réaménagement » (Réaffectation), conformément aux informations fournies en séance et à celles apparaissant dans le document **2024-A0016-0187e-345** et ses **annexes** déposés aux archives.

E-0187-5.1 RÉAFFECTATION DES ESPACES LIBÉRÉS – AUGMENTATION DU MONTANT DE RÉMUNÉRATION DU GESTIONNAIRE DE PROJET ET AUGMENTATION DE L'AUTORISATION DE SIGNATURE POUR SES HONORAIRES  
2024-A0016-0187<sup>e</sup>-333

Le Comité exécutif, conformément au document **2024-A0016-0187<sup>e</sup>-333** et son **annexe** déposés aux archives :

- autorise l'augmentation du montant de la rémunération du gestionnaire de projet du projet de la Réaffectation des espaces libérés en fonction des plans de travail soumis annuellement et approuvés afin de permettre la prestation des services requis dans le cadre de la réalisation du projet de Réaffectation des espaces libérés de la montagne, et ce, jusqu'à la clôture du projet en vertu de la Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique, nonobstant l'établissement d'un montant maximal pour cette rémunération dans les résolutions précédentes E-0170-4.1 et E-0177-4.4;
- autorise le vice-recteur à l'administration et aux finances, **Éric Filteau**, agissant conjointement avec le secrétaire général, **Alexandre Chabot**, et autorise le Directeur général de la Direction des projets majeurs d'infrastructures, **Alain Boilard**, lorsque le *Règlement sur les autorisations de conclure et de signer un contrat au nom de l'Université de Montréal* (10.6) l'y autorise, à signer pour et au nom de l'Université les avenants au contrat de Decasult inc. donnant effet à la présente résolution, après que ceux-ci aient été visés par la Division des affaires juridiques, mais seulement s'il y a lieu en vertu du Règlement 10.6.

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 2 de 8

Résolutions adoptées à la 0187<sup>e</sup> séance  
tenue le 12 mars 2024

Date d'adoption du procès-verbal :  
Le 16 avril 2024

---

E-0187-5.2 COMPLEXE DES SCIENCES, PHASE 2 - DEMANDE DE SUBVENTION AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION POUR UN STATIONNEMENT EXTÉRIEUR COUVERT POUR VÉLOS, ET TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET D'AMÉNAGEMENT - AUTORISATION  
2024-A0016-0187<sup>e</sup>-334

Le Comité exécutif, conformément au document **2024-A0016-0187e-334** déposé aux archives :

- approuve la demande de subvention au Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) pour la réalisation d'un stationnement extérieur couvert pour vélos au Complexe des sciences, campus MIL;
- autorise le vice-recteur à l'administration et aux finances, **Éric Filteau**, à signer, pour et au nom de l'Université de Montréal, la demande de subvention au Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PARFISPA) du ministère de l'Éducation et tout autre document requis pour donner effet à la présente, après que ceux-ci aient été visés par la Division des affaires juridiques, lorsque requis en vertu du *Règlement sur les autorisations de conclure et de signer un contrat au nom de l'Université de Montréal (no 10.6)*;

Sous réserve de l'obtention de la subvention du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PARFISPA) :

- autorise le vice-recteur à l'administration et aux finances, **Éric Filteau**, à signer, pour et au nom de l'Université de Montréal, la Convention d'aide financière du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PARFISPA) du ministère de l'Éducation qui en découlera, et tout autre document requis pour donner effet à la présente, après que ceux-ci aient été visés par la Division des affaires juridiques, lorsque requis en vertu du *Règlement sur les autorisations de conclure et de signer un contrat au nom de l'Université de Montréal (no 10.6)*.

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 3 de 8

Résolutions adoptées à la 0187<sup>e</sup> séance  
tenue le 12 mars 2024

Date d'adoption du procès-verbal :  
Le 16 avril 2024

E-0187-5.3 FACULTÉ DE MÉDECINE VÉTÉRINAIRE - APPEL D'OFFRES : CONTRAT POUR LES BESOINS EN BUANDERIE – AUTORISATION  
2024-A0016-0187<sup>e</sup>-335

Le Comité exécutif, conformément au document **2024-A0016-0187e-335** déposé aux archives, autorise :

- la Direction approvisionnement et gestion contractuelle à publier un appel d'offres public pour un contrat d'approvisionnement pour des services de buanderie, pour la Faculté de médecine vétérinaire et les 19 unités desservies, incluant le Centre hospitalier universitaire vétérinaire (CHUV), le Complexe de diagnostic et d'épidémiologie vétérinaires du Québec (CDEVQ), Fermes et animaleries (FANI) et plusieurs laboratoires de recherche, d'une durée initiale de trois (3) ans avec possibilité de deux (2) options de prolongation d'une (1) année chacune;
- le vice-recteur à l'administration et aux finances, **Éric Filteau**, agissant conjointement avec le secrétaire général, **Alexandre Chabot**, à signer, pour et au nom de l'Université, tous les documents nécessaires à l'octroi et à la réalisation du contrat d'approvisionnement ainsi que des amendements, s'il y a lieu, relatifs aux options de prolongation, pour des services de buanderie, et tout autre document requis pour donner effet à la présente, d'un montant total maximal de **2,71 M\$ avant taxes**, après que ceux-ci aient été visés par la Division des affaires juridiques, lorsque requis, en vertu du *Règlement sur les autorisations de conclure et de signer un contrat au nom de l'Université de Montréal* (no 10.6).

E-0187-5.4 FINANCEMENT LONG-TERME DE LA SUBVENTION DU MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INNOVATION ET DE L'ÉNERGIE AU PROJET MIL MONTRÉAL - INSTITUTION D'UN RÉGIME D'EMPRUNTS  
2024-A0016-0187<sup>e</sup>-342

Il est résolu par le Comité exécutif, conformément aux documents **2024-A0016-0187e-342** et son **annexe** déposés aux archives :

1. que soit institué, pour les fins du Projet, réalisé dans le cadre du Programme, un régime d'emprunts spécifique, valide jusqu'au 30 juin 2024, autorisant l'Emprunteur à effectuer des emprunts à long terme auprès de Financement-Québec, pour un montant n'excédant pas 9 290 932,54 \$, auquel s'ajoutent les intérêts et les frais d'émission et de gestion applicables aux emprunts à long terme;
2. qu'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1, il ne soit

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 4 de 8

Résolutions adoptées à la 0187<sup>e</sup> séance  
tenue le 12 mars 2024

Date d'adoption du procès-verbal :  
Le 16 avril 2024

---

tenu compte que de la valeur nominale des emprunts effectués.

3. que, sous réserve du montant maximal déterminé au paragraphe 1, chaque emprunt à long terme comporte les caractéristiques et limites suivantes :
  - a) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 635-2023 du 29 mars 2023, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre;
  - b) les emprunts comporteront, selon le cas, les modalités et conditions établies à la convention de prêt à long terme à intervenir entre l'Emprunteur et Financement-Québec;
  - c) chaque emprunt à long terme sera constaté par un billet fait à l'ordre de Financement-Québec;
  - d) afin d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt à long terme et des intérêts dus sur celui-ci, ainsi que des frais de gestion et d'émission, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention à recevoir du Ministre pour la réalisation du Projet dans le cadre du Programme, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur de Financement-Québec, aux termes d'un acte d'hypothèque mobilière à intervenir entre l'Emprunteur et Financement-Québec;
4. que l'un ou l'autre des dirigeants suivants, soit le Vice-recteur à l'administration et aux finances, le Vice-recteur adjoint aux finances, ou le Trésorier, de l'Emprunteur, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de prêt à long terme, tout billet et tout acte d'hypothèque, à consentir à toutes les clauses et garanties non substantiellement incompatibles avec les dispositions des présentes, à livrer tout billet constatant un emprunt à long terme ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux présentes;
5. que la présente résolution remplace toutes les résolutions antérieurement adoptées pour les mêmes fins.

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 5 de 8

Résolutions adoptées à la 0187<sup>e</sup> séance  
tenue le 12 mars 2024

Date d'adoption du procès-verbal :  
Le 16 avril 2024

E-0187-5.5 PORTAIL INTÉGRÉ EN ÉVALUATION MEDSIS GESTION DES STAGES -  
RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE LICENCE, SUPPORT, MAINTENANCE  
ET SERVICES PROFESSIONNELS  
2024-A0016-0187<sup>e</sup>-344

Le Comité exécutif, conformément au document **2024-A0016-0187e-344** et son **annexe** déposés aux archives, autorise :

- la Direction Approvisionnement et gestion contractuelle, au bénéfice de la Direction des technologies de l'information, à procéder à un contrat de gré à gré avec **LGI Solutions Santé Inc.** pour un contrat de licences logicielles, de maintenance et de services professionnels d'une durée de cinq (5) ans;
- le vice-recteur à l'administration et aux finances, **Éric Filteau**, agissant conjointement avec le secrétaire général, **Alexandre Chabot**, à signer pour et au nom de l'Université, tous les documents nécessaires à l'octroi du contrat susmentionné, et tout autre document requis pour donner effet à la présente, d'un montant total maximal de 3,2 M\$ (avant taxes), après que ceux-ci aient été visés par la Division des affaires juridiques, lorsque requis en vertu du Règlement sur les autorisations de conclure et de signer un contrat au nom de l'Université de Montréal (no 10.6).

E-0187-5.6 PROJET DE MISE AUX NORMES D'ANIMALERIES SUR LE CAMPUS DE ST-  
HYACINTHE, DÉPOSÉ DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX  
ORGANISMES DE RECHERCHE ET D'INNOVATION (MINISTÈRE DE  
L'ÉCONOMIE, DE L'INNOVATION ET DE L'ÉNERGIE) - APPROBATION  
2024-A0016-0187e-338

Le Comité exécutif, conformément au document **2024-A0016-0187e-338** déposé aux archives :

- APPROUVE le projet de normalisation des installations animalières sur le campus de St-Hyacinthe et AUTORISE **Éric Filteau**, vice-recteur à l'administration et aux finances, à signer la demande d'aide financière au programme PSov4 du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (« MEIE »);
- conditionnellement à l'obtention de la subvention du MEIE, CONFIRME la mise de fonds de 20 % de l'Université de Montréal qui proviendra de la réserve du fonds d'immobilisation de l'Université;
- dans l'éventualité d'une réponse positive du MEIE concernant le programme PSov4, AUTORISE **Éric Filteau**, vice-recteur à l'administration et aux

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 6 de 8

Résolutions adoptées à la 0187<sup>e</sup> séance  
tenue le 12 mars 2024

Date d'adoption du procès-verbal :  
Le 16 avril 2024

finances, et **Alexandre Chabot**, secrétaire général, à signer la Convention entre le MEIE et l'Université de Montréal qui donnera effet à la subvention;

- AUTORISE **Éric Filteau**, vice-recteur à l'administration et aux finances, et **Alexandre Chabot**, secrétaire général, à prendre toutes les mesures et les engagements qui seront nécessaires afin de donner effet à la subvention du MEIE et à signer tout document accessoire afin de donner effet aux présentes résolutions;
- DÉSIGNE **Éric Filteau**, vice-recteur à l'administration et aux finances, comme représentant du projet auprès du MEIE.

E-0187-6.1 CHAIRE CLAUDE-BERTRAND EN NEUROCHIRURGIE DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL - NOMINATION DE TITULAIRE  
2024-A0016-0187<sup>e</sup>-339

Le Comité exécutif nomme **Nathalie Arbour**, professeure titulaire au Département de neurosciences de la Faculté de médecine, en tant que titulaire de la Chaire Claude-Bertrand en neurochirurgie de l'Université de Montréal, et ce, pour un deuxième mandat de cinq ans (5) ans débutant le 12 mars 2024 et se terminant le 11 mars 2029, conformément au document **2024-A0016-0187e-339** et son **annexe** déposés aux archives.

E-0187-6.2 CHAIRE DE RECHERCHE EN ORTHOPÉDIE DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL À L'HÔPITAL DU SACRÉ-CŒUR DE MONTRÉAL - NOMINATION DE TITULAIRE  
2024-A0016-0187<sup>e</sup>-340

Le Comité exécutif nomme **Julio Fernandes**, professeur titulaire au Département de chirurgie de la Faculté de médecine, en tant que titulaire de la Chaire de recherche en orthopédie de l'Université de Montréal à l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal, et ce, pour un cinquième et dernier mandat débutant le 12 mars 2024 et se terminant le 30 avril 2024, conformément au document **2024-A0016-0187e-340** et son **annexe** déposés aux archives.

E-0187-6.3 CHAIRE ALFONSO MINICOZZI ET FAMILLE DE CHIRURGIE THORACIQUE ET TRANSPLANTATION PULMONAIRE DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL - NOMINATION DE TITULAIRE  
2024-A0016-0187<sup>e</sup>-341

Le Comité exécutif nomme **Pasquale Ferraro**, professeur titulaire au Département de chirurgie de la Faculté de médecine, en tant que titulaire de la Chaire Alfonso Minicozzi et famille de chirurgie thoracique et transplantation pulmonaire de

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 7 de 8

Résolutions adoptées à la 0187<sup>e</sup> séance  
tenue le 12 mars 2024

Date d'adoption du procès-verbal :  
Le 16 avril 2024

---

l'Université de Montréal, et ce, pour un quatrième mandat d'une durée de cinq (5) ans débutant le 12 mars 2024 et se terminant le 11 mars 2029, conformément au document **2024-A0016-0187e-341** et son **annexe** déposés aux archives.

E-0187-6.4 CHAIRE ÉSOPE DE PHILOSOPHIE DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL -  
NOMINATION DU TITULAIRE  
2024-A0016-0187<sup>e</sup>-343

Le Comité exécutif nomme **Denise Celentano**, professeure adjointe au Département de philosophie, à titre de titulaire de la Chaire ÉSOPE, et ce, pour un mandat de quatre ans débutant le 1<sup>er</sup> juin 2024 et se terminant le 31 mai 2028, conformément au document **2024-A0016-0187e-343** et son **annexe** déposés aux archives.

E-0187-6.5 FACULTÉ DE MÉDECINE – ÉCOLE DE KINÉSIOLOGIE ET DES SCIENCES DE  
L'ACTIVITÉ PHYSIQUE - NOMINATION DU DIRECTEUR INTÉRIMAIRE  
2024-A0016-0187<sup>e</sup>-336

Le Comité exécutif nomme **Raynald Bergeron** à titre de directeur intérimaire de l'École de kinésiologie et des sciences de l'activité physique de la Faculté de médecine pour un deuxième mandat débutant le 12 mars 2024 et se terminant au retour en poste de Julie Lavoie ou au plus tard le 11 septembre 2024, conformément au document **2024-A0016-0187e-336** et son **annexe** déposés aux archives.

E-0187-6.6 FACULTÉ DE MÉDECINE - ÉCOLE D'ORTHOPHONIE ET D'AUDIOLOGIE -  
NOMINATION D'UN DIRECTEUR INTÉRIMAIRE  
2024-A0016-0187<sup>e</sup>-337

Le Comité exécutif nomme **Boutheina Jemel** à titre de directrice intérimaire de l'École d'orthophonie et d'audiologie de la Faculté de médecine pour un deuxième mandat débutant le 26 avril 2024 et se terminant le 25 octobre 2024, conformément au document **2024-A0016-0187e-337** et son **annexe** déposés aux archives.

E-0187-6.7 NOMINATIONS ET RENOUVELLEMENTS DE PROFESSEUR(E)S  
2024-A0016-0187<sup>e</sup>-330

Le Comité exécutif prend acte des nominations et des renouvellements des professeurs dont les noms paraissent au document **2024-A0016-0187e-330** déposé aux archives.

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 8 de 8

Résolutions adoptées à la 0187<sup>e</sup> séance  
tenue le 12 mars 2024

Date d'adoption du procès-verbal :  
Le 16 avril 2024

---

E-0187-6.8 OCTROI DE GRADES  
2024-A0016-0187e-332 à 332.4

- Le Comité exécutif décerne les grades de premier cycle et de cycles supérieurs de HEC Montréal et Polytechnique Montréal, conformément aux documents **2024-A0016-0187e-332** à **332.4** déposés aux archives;
- prend acte de la correction au document **2024-A0016-0186e-321.4** qui recommandait l'octroi de grades de Polytechnique Montréal lors de la 186<sup>e</sup> séance du Comité exécutif, conformément au document **2023-A0016-0187e-332.3** déposé aux archives.

Le secrétaire général

Alexandre Chabot